

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 05 AVRIL 2013

Afférents au Comité Syndical	226
En exercice	226
Qui ont pris part à la délibération	35

L'an deux mille treize

et le : 05 avril

à 09 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Le Comité Syndical du 29 mars 2013, régulièrement convoqué par courrier du 19 mars 2013 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 5 avril 2013 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation

02 avril 2013

Nombre de Membres présents : 35

Date d'affichage

05 avril 2013

Monsieur Marcel LETISSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADHESION
D'UNE
NOUVELLE
COLLECTIVITE**

ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE

- Vu l'arrêté préfectoral n° 96-613 du 18 décembre 1996 portant modification des statuts du Syndicat et le modifiant en syndicat à la carte.
- Vu les arrêtés préfectoraux n° 2001/60 – 2002/77 et 2007/53 portant modification des statuts du syndicat.
- Vu la demande d'adhésion de la commune d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS et sous réserve de la validation de son Conseil municipal par délibération en date du 29 mars 2013

VOTE :

POUR : 35

CONTRE : 0

Le Comité Syndical, par 35 voix pour et 0 voix contre, accepte l'adhésion de :

**DELIBERATION
N° 2013/14**

ESCOMBRES ET LE CHESNOIS

**Et des communes qui en feraient la demande, par voix de
délibération, avant le 31/12/2013**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 05 avril 2013